

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'AFO se réjouit du recours judiciaire entrepris contre CBC/Radio-Canada

OTTAWA - Le 13 août 2010 – Après plus d'une année de revendications et quelques 876 plaintes déposées officiellement par des citoyens, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) se dit soulagée d'apprendre que le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a déposé un recours judiciaire contre CBC/Radio-Canada le 10 août dernier. La requête du commissaire fait suite à la décision de la société d'État au printemps 2009 d'éliminer les émissions produites et mises en ondes par la station CBEF à Windsor.

Rappelons que dès l'annonce des compressions de CBC/Radio-Canada en mars 2009, l'AFO a réagi vigoureusement afin que la société d'État respecte ses obligations et responsabilités, en vertu de la Loi sur les langues officielles, de desservir les minorités francophones du pays. « Nous sommes extrêmement satisfaits de voir que l'enquête qui a été entreprise par le Commissariat aux langues officielles confirme ce que nous défendons depuis plus d'un an, soit qu'en prenant sa décision, CBC/Radio-Canada n'a surtout pas tenu compte des besoins criants de la communauté francophone du Sud-ouest ontarien», a déclaré la présidente de l'AFO, Mariette Carrier-Fraser.

Tel que rapporté par le commissaire, la société d'État n'avait pas tenu compte de l'impact néfaste de leur décision sur cette communauté. Soulignons que cette région de l'Ontario est l'une des plus touchées par l'assimilation des francophones. D'ailleurs le groupe SOS CBEF, formé de citoyens de la région de Windsor, ont été à l'origine de plusieurs manifestations et campagnes visant à rassembler la communauté afin de forcer la direction de CBC/Radio-Canada à revenir sur sa décision et de poursuivre la programmation radiophonique dans cette région.

L'AFO croit qu'il s'agit d'une démarche importante qui aura des répercussions directes quant à l'application de la Loi à l'égard de CBC/Radio-Canada. Le recours qui est entrepris par le Commissariat aux langues officielles aura un impact non seulement sur la communauté francophone du Sud-ouest de l'Ontario, mais également sur toutes les communautés francophones en situation minoritaire du Canada.

La direction de CBC/Radio-Canada n'a pas émis de commentaires à ce jour et indique qu'elle procèdera à l'analyse du dossier avant de se prononcer.

- 30 -

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est un organisme provincial sans but lucratif. L'AFO concerte la collectivité francophone de la province pour remplir son mandat de voix politique de l'Ontario français.

Lien (SOS CBEF) : <http://www.facebook.com/group.php?gid=95545511351&ref=search>

**Pour plus de renseignements et demandes
d'entrevue :**

François Carrier
Département des communications
613.222.5352
communication@afo.franco.ca